

DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE

CANTON DE FOURMIES - COMMUNE DE SARS-POTERIES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 16 novembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de SARS-POTERIES s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Sandra BROGNET, maire.

**Etaient présents :** Sandra BROGNET, maire, Bernard MOLITOR, Stéphanie LAMANT, Didier CARETTE, Isabelle MAIRESSE, adjoints, Frédéric DARCHU, Annie DUVETTE, Franck HUGOT, Angélique DUCHESNE, Aurore WALEMME, Valéry ANSELOT, Peggy QUINZIN BERNARD, Guillaume PIERART, Thierry LEMOINE, Ludovic COMEAU.

**Absents excusés :**

**Date de convocation :** 9 novembre 2023 - **Date d'affichage :** 9 novembre 2023

**Nombre de Conseillers présents :** 15 **Qui ont pris part aux délibérations :** 15

**Secrétaire de séance :** Franck HUGOT

\*\*\*\*\*

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE**

Cette décision modificative a pour but de payer les factures d'avances/acomptes demandées par les entreprises lors de début de chantier.

Chapitre 021 : Dépenses investissement - compte 2151 : - 26 000€

Chapitre 023 : Dépenses investissement - compte 238 : +26 000€

En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel)

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent à main levée et à l'unanimité, acceptent cette proposition.**

**FAIT ET DELIBERÉ EN SÉANCE, LES JOURS, MOIS ET AN CI-DESSUS.**

**La Maire, Sandra BROGNET**